

**RAPPORT DES CENSEURS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Monsieur le Président,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

En application de l'article R.821-36 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la gestion financière de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ces comptes annuels, proposés à votre approbation, font apparaître :

- un total de bilan de € 10 239 764
- un total de produits d'exploitation au compte de gestion de € 2 006 228
- Incluant :
 - les cotisations nettes de réversion au Haut Conseil du Commissariat aux comptes, à la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes et à la Compagnie d'assurance € 1 535 529
- un total de charges d'exploitation au compte de gestion de € 2 468 920
- un résultat bénéficiaire de € - 368 393

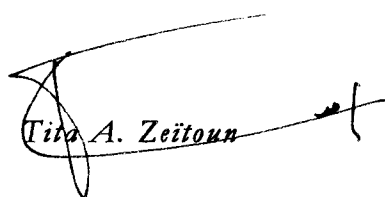
Ces comptes annuels ont été arrêtés à l'unanimité lors de la réunion du Conseil Régional du 2 avril 2013.

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre de la mission ci-dessus définie.

À l'issue de nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni une mission d'analyse de l'opportunité de la décision d'affectation des cotisations prélevées sur les professionnels, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la régularité et la sincérité des documents qui sont soumis à votre approbation.

Paris, le 27 mai 2013

**Censeurs de la
Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes**


Tina A. Zeitoun


Christine Costard